

Le Code pénal de Cuza et un début libéral



1864

L'homosexualité n'était pas criminalisée, offrant ainsi un cadre juridique étonnamment libéral pour l'époque.

Avec la modernisation de la législation, le Code pénal de 1864 ne faisait aucune mention des actes homosexuels. À une époque où de nombreux États européens punissaient les relations entre personnes de même sexe de prison, voire de mort, la Roumanie offrait, par son omission, un cadre plus tolérant. Ce fut un pas étonnamment progressiste pour un État nouvellement unifié, plaçant la Roumanie parmi les premiers pays européens à ne pas criminaliser explicitement l'homosexualité.

Importance : Cette omission a placé la Roumanie, de manière inattendue, en avance sur de nombreux États européens de l'époque, en lui offrant un cadre juridique relativement tolérant. Elle a jeté les bases d'une conception de la diversité sexuelle comme relevant de la sphère privée plutôt que du pénal, même si ce progrès sera par la suite remis en question.

Pour plus d'informations, cliquez ici !



Source : https://ro.wikipedia.org/wiki/Alexandru_Ioan_Cuza